

Brochure n° 3353

Convention collective nationale
IDCC : 2706. – PERSONNEL DES ADMINISTRATEURS
ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

ADHÉSION PAR LETTRE DU 24 JUIN 2014
DE LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS
ET CADRES FO À LA CONVENTION COLLECTIVE

NOR : ASET1450877M
IDCC : 2706

FEC FO,
Section fédérale des services
28, rue des Petits-Hôtels
75010 Paris

Paris, le 24 juin 2014.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer de notre adhésion totale à la convention collective nationale du personnel des administrateurs et des mandataires judiciaires du 20 décembre 2007, IDCC 2706, conformément aux articles L. 2261-3 et L. 2261-4 du code du travail.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

La secrétaire fédérale.